

**INTERSYNDICALE CHS-CT 76
(FO – CGT - Solidaires)**

NOTE CHS-CT 11 MARS 2016.

Monsieur le Président,

Nous remercions la direction de la DRFiP 76 d'avoir tenu compte de nos doléances émises le 1er février lors du précédent CHS-CT quant à la production de documents réglementaires concernant le dossier « transfert des services de la DRFiP à l'ancienne l'école des douanes (END) »

Parallèlement nous ne pouvons que déplorer l'absence et le refus de fournir de tels documents préparatoires pour les réorganisations douanières, eu égard à la qualité du dialogue social et du non respect des procédures par l'administration.

Pour clôturer le sujet du CHS-CT de ce jour, les représentants des personnels tiennent à rappeler la chronologie des opérations.

- Le 20 avril 2015 : annonce de l'emménagement de services dans les locaux de l'END par la voie du site intranet Ulysse 76 de la DRFiP.
- Signature de pétitions des agents de la chaîne du contrôle fiscal (agents du 5ème étage de la Cité : Brigades de vérifications (BDV), Brigade de Contrôle et de Recherche (BCR), Pôles Contrôle Expertise (PCE) et leur remise le 8 juin 2015 à l'ouverture du CTL portant sur les projets de restructurations du réseau en 2016 qui cependant, occultait le relogement de l'END
- Multiples Heures Mensuelles d'Information avec les personnels « du 5ème étage » dès le mois de mai.
- Au cours d'une de ces HMI, les agents « du 5ème étage » ont demandé la mise en place d'un espace de dialogue (EDD) et envisagé un mouvement de grève. Ce dispositif a été relayé par les Organisations syndicales locales de la DRFiP-76 qui ont informé la Direction locale le 3 juillet qu'un préavis de grève serait déposé pour la rentrée de septembre.

La Direction a immédiatement réagi en invitant les 3 Secrétaires départementaux à participer à une réunion le 16 juillet à l'issue d'une CAP locale de mutations. Lors de cette entrevue, la Directrice Régionale accepte le principe d'une rencontre avec l'ensemble des collègues « du 5ème étage » et la date du 1^{er} septembre est retenue.

Dans le même temps, elle informe les 3 secrétaires qu'elle refuse la demande d'EDD au motif qu'elle considère que cet outil « n'a pas vocation à remettre en cause un projet immobilier et ne constitue pas non plus une médiation mise en place pour régler des conflits ».

– Le 1^{er} septembre, lors de la présentation du projet de relogement aux personnels du « 5ème étage », la Directrice précise que le projet restera en l'état. Les collègues présents annoncent qu'ils informeront leurs collègues absents afin de recueillir leur avis et prendre une décision collective.

– A l'issue d'une consultation de l'ensemble des personnels, la grève est décidée pour le 8 septembre et est suivie massivement par 75 % des personnels.

– L'après-midi de la grève, la Directrice accepte de recevoir les secrétaires des 3 OS de la DRFIP mais pas les agents, car elle estime avoir tout dit lors de la réunion du 1er septembre.

Lors de cette audience, elle les informe que, sous l'impulsion de la Direction Générale, deux espaces de dialogue seront ouverts : l'un pour les trois Brigades de vérifications et la Brigade de Contrôle et Recherche, l'autre pour les deux Pôles Contrôle Expertise,

Elle précise cependant qu'elle refuse de reconnaître la légitimité du résultat de la grève et qu'elle ne souhaite donc pas s'associer à ces espaces.

– Le 1^{er} octobre, toujours à la demande des personnels, les 3 OS sollicitent une demande d'audience auprès de la Déléguée interrégionale auprès du Directeur général sur ce sujet sensible.

Celle-ci donnera suite à notre demande en recevant les OS de la DRFiP et les personnels du « 5ème étage » le 15 janvier 2016.

– Le 13 octobre, se tiennent enfin les EDD dont les conclusions sont rendues fin janvier/début février par la Direction locale, mais celle-ci omet de les transmettre aux élus du CHSCT, comme elle y est obligée. Plusieurs réponses ont laissé pantois et dubitatifs bon nombre de collègues !

En octobre/novembre, les chefs de service « du 5ème étage » ont travaillé sur des plans remis par la direction et ont retourné leurs propositions et doléances restées pour bon nombre sans réponse.

Autre déménagement prévu à l'ex END : celui de la Trésorerie Municipale de Rouen.

Les collègues n'étaient pas demandeurs mais dès lors où le relogement leur permettait une amélioration, ils n'y voyaient pas d'objection majeure. Le comptable a instauré un dialogue avec ses personnels

. Plusieurs propositions avaient été abordées et le dernier projet était la résultante d'une démarche aboutie, raisonnée et raisonnable.

Lors du CTL du 23 juin, la seule organisation syndicale présente a abordé le relogement de ce poste et obtenu qu'un certain nombre de travaux soient réalisés.

Or, suite au passage de la Directrice à l'ex-END, plusieurs propositions émanant du poste comptable ont été refusées (quelques décroissements et enlèvement de moquettes).

Les collègues de Rouen Municipale lui ont donc adressé une lettre ouverte le 16 octobre à laquelle la Directrice a répondu le 5 novembre ne pas vouloir revenir sur ses décisions.

Il a ensuite fallu l'intervention des organisations syndicales pour obtenir la visite des locaux de l'ensemble des agents du poste à partir du 25 novembre...

Cet historique nécessaire étant dressé, qu'en est il de votre conception du dialogue social au CHS-CT :

La DRFiP-76 lance les consultations auprès du maître d'œuvre, le service budget logistique effectue les chiffrages du dossier en octobre/novembre 2015, les appels d'offre sont lancés dans la foulée.

Or, les textes prévoient la consultation du CHS-CT et la transmission de l'Avant Projet Sommaire (APS) à l'ensemble des membres du CHS CT, largement en amont des procédures d'appel d'offre et du lancement des travaux. APS dont le CHS-CT n'a jamais été destinataire !

Que constatons-nous encore ?

Tous les membres du CHS-CT (représentants des personnels, Médecins de prévention, Inspecteur Santé et Sécurité au Travail, de même que le Président du CHS-CT) ont reçu un mail le 11 janvier avec pour seul document une simple « note d'information » de presque 3 pages et quelques plans !

Nous avons jusqu'au 31 janvier pour donner une réponse définitive !!

Or, la tenue du CHS-CT le lendemain, 1^{er} février, empêchait la communication aux membres du CHS-CT, dans le délai légal de 15 jours, des observations qui pouvaient être formulées jusqu'au 31 janvier.

Bien sûr, vous nous avez objecté que ce relogement n'était qu'« une opération significative » ne nécessitant pas d'avoir d'informations supplémentaires...

Pour notre part, nous avons considéré que déplacer six services et au minimum 105 personnes constituaient une « opération importante » qui devait faire l'objet d'une consultation systématique des acteurs de prévention (article 57 du décret N°82-453 du 28 mai 1982, modifié par le décret N°2011-774 du 28 juin 2011)

Nous avons considéré également que la présence de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) et du Médecin de Prévention en charge du dossier était nécessaire lors de cette séance à titre d'expert. Or, la date retenue ne leur permettait pas d'être présents et vous le saviez !

Cela justifia une suspension de séance de plus d'une heure à l'issue de laquelle vous accédiez à notre demande de convoquer un CHS-CT spécial réuni ce vendredi 11 mars 2016.

Les échanges que nous venons d'avoir, en présence de 8 experts, issus des différents services et poste concernés, convoqués par les 8 représentants du personnel titulaires ont démontré le non respect du dialogue social.

Le constat dressé par l'intersyndicale est récurrent sur tous les sujets présentés depuis plusieurs années, entre autre :

- 1ère mise en place de la cellule téléphonique à la DRFiP de Rouen (débats houleux en CHS-CT et CTL) qui a débouché sur un abandon provisoire avant d'être représenté dans le respect des règles...
- fermeture programmée des recettes de douanes de Caen et de Rouen en

vue d'une centralisation au Havre sans convoquer un CHS-CT réunissant les deux instances comme prévu par les textes,

– annonce de fermetures de services, depuis 2012, pour la brigade des douanes d'Evreux, sans convoquer le CHS ni le CT, tout en diminuant les effectifs et les tâches.

– création de la CELTICS au Havre sans communiquer aux OS l'impact de la création du service central de ciblage,

– installation du camion scanner mobile au Havre, avant les avis du CHS-CT, alors que le matériel sera obsolète prochainement.

En conséquence les prérogatives du CHS-CT n'étant pas respectées, l'ensemble des représentants au CHS-CT de Seine-Maritime vous présentent leur démission.